



# CHARTRE RSE

Edition Janvier 2024

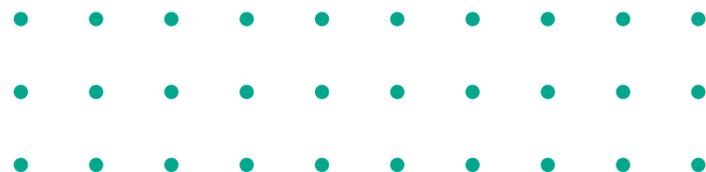
---

# VISION RSE

---

C-Ways assume et souhaite réduire sa dissonance cognitive, miroir de celle de son époque : imaginer des solutions pour nos clients afin de soutenir leur développement dans un Monde qui ne peut supporter davantage de croissance matérielle. Conscients de l'impact des activités humaines sur la planète, en particulier à travers le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité, C-Ways aspire à jouer un rôle de pionnier pour limiter son impact et soutenir ses partenaires et clients dans leur trajectoire de transition. Attentives et concernées, nos équipes participent donc activement à la recherche de solutions face aux bouleversements socio-culturels, écologiques et économiques de notre temps.

Ainsi, C-Ways s'engage résolument à ce que ces solutions soient toujours plus respectueuses des personnes et de notre environnement, pour imaginer et construire les bases d'un nouveau modèle de société. Enfin, l'approche de C-Ways place la confiance en l'humain au cœur de son organisation. Celle-ci favorise autant la diversité des parcours que le respect des singularités. L'exigence d'exemplarité dans nos méthodes et nos travaux fondamentalement scientifiques, ainsi que la transparence avec nos clients, partenaires et collègues sont les valeurs communes à tous les collaborateurs.



# VALEURS ET RESPONSABILITÉ

---

Chaque collaborateur de C-Ways partage l'intégralité de nos valeurs que sont la culture du service, la curiosité intellectuelle, l'éthique professionnelle, la rigueur et l'engagement.

Chez C-Ways, chacun est engagé et responsable vis-à-vis de l'entreprise et de l'ensemble de ses collègues, partenaires, fournisseurs et clients. Notre responsabilité s'articule autour de 4 notions : le professionnalisme, le respect et la déontologie en addition de l'engagement de qualité dans l'exercice de nos missions.



# SOMMAIRE

## **I. SOCIAL**

<i>1.1 Egalité, diversité, inclusivité</i>	05
<i>1.2 Environnement professionnel</i>	06
<i>1.3 Ethique déontologique &amp; transparence</i>	07
<i>1.4 Communication &amp; formation</i>	08
<i>1.5 Santé &amp; bien-être</i>	09

## **II. ENVIRONNEMENTAL**

<i>2.1 Sensibilisation &amp; actions transverses</i>	10
<i>2.2 Energie</i>	11
<i>2.3 Mobilité</i>	12
<i>2.4 Alimentation &amp; déchets</i>	13

## **III. SOCIETAL**

<i>3.1 Solidarité</i>	14
<i>3.2 Relations fournisseurs</i>	15
<i>3.3 Relations clients</i>	16

<b>IV. ANNEXES</b>	18
--------------------	----



# 1.SOCIAL

## 1.1 Egalité, diversité, inclusivité

*C-Ways considère les enjeux d'égalité, d'inclusivité et de diversité comme primordiaux et sources de créativité et d'innovation pour l'entreprise.*

- C-Ways s'engage à déployer une politique de recrutement sans discrimination (genre, orientation sexuelle, âge, situation de handicap...).
- A ancienneté et compétences équivalentes, seront garantis l'égalité salariale ainsi que l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes à chaque instant de la carrière.
- De même, nous assurons un climat inclusif à toutes orientations ou identités de genre.
- L'ensemble des collaborateurs s'engagent à lutter contre tous les types de discriminations (homophobie, racisme, contre le handicap...).
- Enfin, nous affirmons prendre en compte les idées et propositions de chacun, en favorisant la créativité au sein des équipes.

### Concrètement :

- **Publication des indices de masses salariales ainsi que l'indice d'augmentation salariale annuelle par genre.**
- **Répartition des responsabilités au sein des employés concernant l'organisation des événements d'entreprise (séminaire, C-Tech....).**

# 1. SOCIAL

## 1.2 Environnement professionnel

*Conscient de la place de l'entreprise dans la vie de ses employés, C-Ways souhaite leur offrir le meilleur environnement de travail.*

- Les membres des équipes de C-Ways sont tous impliqués à un degré égal dans le collectif. Chaque collaborateur considère comme important de coopérer et de s'entraider autant que possible et d'entretenir des relations bienveillantes. Cela passe par l'écoute des besoins ou des difficultés de chacun et un engagement à apporter à chaque collègue l'appui nécessaire à son épanouissement professionnel.
- Les collaborateurs s'attachent à respecter le travail de chacun, limiter les bruits et les odeurs dans les locaux et à se respecter les uns les autres.
- Les collaborateurs doivent contribuer à la propreté et au rangement des locaux quotidiennement, de manière à créer un cadre et une ambiance qui convienne à tous.
- C-Ways considère que la complémentarité des compétences et des personnalités est une richesse pour son développement et une opportunité pour sa compétitivité. Ainsi, chaque collaborateur doit voir son travail reconnu à sa juste valeur. Tout en gardant une nécessaire liberté de signaler et d'encourager des voies de progrès, chacun doit s'attacher à valoriser chez l'autre la qualité du travail réalisé, l'investissement personnel et les efforts accomplis.



### Concrètement :

- **Réalisation de deux entretiens individuels avec chaque employé chaque année.**
- **Mise à disposition de casiers individuels.**
- **Organisation de Clean-Day bimensuels.**



# 1. SOCIAL

## 1.3 Déontologie & transparence

**Concrètement :**

- **Présentation aux collaborateurs de la Business Review et des chiffres d'activité de l'entreprise au moins 3 fois par an.**
- **Obligation de citer l'ensemble des sources primaires dans les livrables.**

*C-Ways croit que la déontologie et la transparence sont des valeurs essentielles pour établir des relations de confiance avec nos clients, nos partenaires et nos employés.*

- C-Ways s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses interactions professionnelles, en veillant à l'intégrité et à la transparence des méthodes et livrables transmis à ses parties prenantes.
- De même, chaque collaborateur s'engage à promouvoir une culture de transparence, en reconnaissant que celle-ci est essentielle pour établir des relations de confiance, favoriser la communication ouverte et maintenir des pratiques professionnelles éthiques au sein de l'entreprise.



# 1. SOCIAL

## 1.4 Communication & formation

*Le développement et la diffusion des compétences, en particulier grâce au partage des savoirs est essentiel au développement de l'entreprise.*

- Un espace positif, apaisé et constructif repose notamment sur la communication. Une communication fluide est une communication qui doit être à la fois ascendante, descendante et horizontale. Chacun chez C-Ways s'engage à communiquer les informations utiles et nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise. C-Ways s'engage par ailleurs à favoriser les échanges directs. C-Ways s'engage enfin à créer un espace de discussion et de communication accessible à tous.
- C-Ways propose régulièrement des formations internes et collectives dans un objectif de diffusion des bonnes pratiques et de formation des collaborateurs.

### Concrètement :

- Mise en place d'un tableau d'affichage libre au sein des locaux pour accentuer la communication.

- Mise à disposition d'outils digitaux afin de favoriser la communication des équipes dans leurs différents projets et missions (Teams, Whatsapp...).

-Partage des connaissances lors des ateliers C-Smart (conseil) et C-Tech (technique) organisés plusieurs fois par an ainsi que pendant les Monthly meetings tous les premiers lundis du mois.



# 1. SOCIAL

## 1.5 Santé & bien-être

---

### Concrètement :

- Possibilité de réaliser 40% du temps annuel en télétravail, y compris en dehors du domicile.
- Allocation d'un budget de 600 euros/collaborateur pour l'achat d'équipements pour le télétravail
- Remboursement de 10% des abonnements annuels de sport (dans la limite de 50€ par salarié et par an).
- Organisation d'un séminaire annuel hors les murs, de deux journées de cohésion C-Day ainsi qu'un événement à Noël.
- Sondage annuel sur la qualité de vie au travail

*Le bien-être et la qualité de vie au travail sont des sujets dont C-Ways se saisit, soucieux de maintenir de bonnes conditions de travail à long terme.*

- C-Ways est une entreprise qui considère que l'équilibre travail / vie privée est primordial au bien-être et à l'efficacité de ses équipes.
- Le cabinet accorde une importance particulière à la santé des collaborateurs, en leur fournissant des accès facilités à la pratique sportive et en leur permettant de télétravailler dans des conditions optimales.
- Afin de favoriser la cohésion et l'esprit d'équipe, C-Ways propose des temps dédiés à la création d'un esprit collectif.



# 2. ENVIRONNEMENTAL

## 2.1 Sensibilisation & actions transverses

Conscients de l'impact des activités humaines sur la planète, en particulier à travers le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité, C-Ways aspire à jouer un rôle de pionnier pour limiter son impact environnemental.

- C-Ways s'engage à réduire son impact environnemental en mettant en place une démarche de mesure, réduction et suivi de l'évolution de son empreinte carbone. L'ensemble des collaborateurs sont impliqués tout au long de cette démarche.
- C-Ways s'engage à former l'ensemble de ses collaborateurs à la Fresque du Climat afin que chacun d'entre eux puisse comprendre le changement climatique à partir des données scientifiques du GIEC.

**Concrètement :**

- Recrutement d'un collaborateur pour travailler sur l'impact environnemental de C-Ways.
- Organisation de sessions de formation à la Fresque du Climat pour tous les nouveaux employés.
- Réalisation du Bilan Carbone 2022 (scopes 1,2 & 3).
- Organisation d'ateliers de définition d'objectifs de réduction et de brainstorming d'actions à mettre en place avec l'ensemble des collaborateurs.
- Définition et mise en place d'un plan d'action sur trois ans à l'horizon 2025.

### Objectifs de réduction de l'empreinte carbone de C-Ways:

	2022	2025	2030
Objectif de réduction	Référence	- 30%	- 50%
-	-	-	-
Empreinte carbone de C-Ways	2,2 tonnes CO2e/ collaborateur	1,5 tonnes CO2e/ collaborateur	1,1 tonnes CO2e/ collaborateur

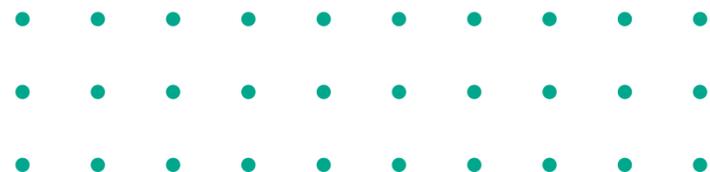
# 2. ENVIRONNEMENTAL

## 2.2 Energie

---

*L'entreprise accorde une importance à protéger les ressources énergétiques communes pour préserver le futur.*

- Les salariés contribuent à modérer la consommation d'énergie liée au chauffage et à limiter le gaspillage énergétique au sein des locaux.
- C-Ways met en place des systèmes de réduction d'énergie dans ses bureaux.



### Concrètement :

- **Maintien à 20°C maximum en hiver de la température des locaux.**
- **Achats d'équipements électriques basse consommation.**
- **Extinction des lumières et des écrans durant la nuit et le week-end.**
- **Installation de minuteurs pour éteindre automatiquement les autres appareils informatiques durant la nuit.**

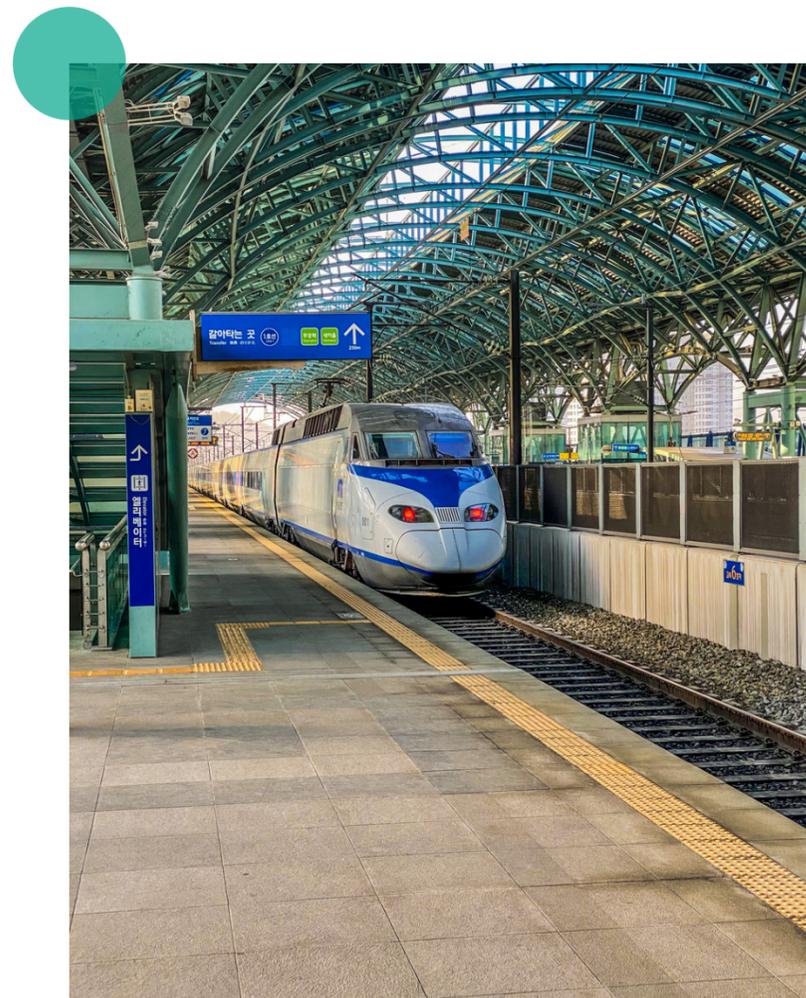


# 2. ENVIRONNEMENTAL

## 2.3 Mobilité

*C-Ways souhaite diminuer durablement l'impact carbone des déplacements en agissant sur tous les trajets de ses collaborateurs.*

- Concernant les déplacements professionnels, l'ensemble des collaborateurs privilégient les modes de transports les moins impactant pendant les déplacements professionnels (train, transports en commun, mobilité douce). De plus, chacun s'engage à ne pas prendre l'avion dans le cadre de ses déplacements professionnels.
- Concernant les déplacements domicile travail, C-Ways facilite financièrement les trajets bas-carbone grâce au Forfait Mobilité Durable.
- Concernant les déplacements personnels, C-Ways encourage activement la mobilité bas-carbone et l'évolution des imaginaires collectifs sur le voyage en permettant temporellement à ses employés de privilégier le train pour leurs voyages.



Concrètement :

- Aucun déplacement professionnel n'est réalisé en avion à partir de 2023.
- Remboursement uniquement des taxis et VTC via les options "Green" (véhicules hybrides ou électriques).
- Remboursement à hauteur de 50% du Pass Navigo (y compris les mois sans activité professionnelle, pour les salariés à temps partiel et lors des jours de télétravail).
- Prise en charge de 50% des frais liés aux modes de déplacements domicile travail bas-carbone dans le cadre du Forfait Mobilité Durable (FMD) pour l'ensemble des collaborateurs dans la limite de 800 euros par an (vélo, transport en commun...).
- Mise à disposition aux collaborateurs de congés supplémentaires pour leurs voyages en train pendant leurs vacances. Une demi-journée est accordée pour les trajets de plus de 5h de train direct et une journée est accordée pour les trajets de plus de 8h.

\*Les modalités de ces initiatives sont données en annexe

# 2. ENVIRONNEMENTAL

## 2.4 Alimentation & déchets

*Enfin, le cabinet a pour objectif de réduire l'impact écologique de ses activités quotidiennes sur le long terme, en particulier de son alimentation et de ses déchets.*

- Concernant l'alimentation, C-Ways souhaite encourager une alimentation à faible impact pour ses employés, proposant des solutions concrètes pour des choix alimentaires durables et responsables.
- Concernant les déchets, chaque collaborateur accorde une importance à trier ses déchets dans les espaces mis à sa disposition. Chacun tend à utiliser des contenants durables pour supprimer les emballages à usage unique. Enfin, C-Ways lutte contre l'obsolescence programmée en prolongeant la durée de vie de ses équipements informatiques.



### Concrètement:

- Mise à disposition de lunch-box, sacs réutilisables, tasses personnalisées et couverts pour tous les collaborateurs.
- Partenariat avec Bene Bono proposant des paniers de fruits et légumes biologiques, de saison, français et anti-gaspi.
- Partage de recettes de cuisine entre collaborateurs.
- Mise en place d'une signalétique détaillée sur les poubelles de tri. Création de procédure de gestion des déchets non ordinaires.
- Limitation forte du papier au sein de l'entreprise, impression en noir & blanc privilégiée et réservée aux documents et contrats indispensables à l'activité de l'entreprise.
- Lutte contre l'obsolescence programmée en prolongeant la durée de vie de ses équipements informatiques.

\*Les modalités de ces initiatives sont données en annexe



# 3. SOCIÉTAL

## 3.1 Solidarité



*C-Ways considère important de consacrer du temps à des associations pour le bien commun.*

- C-Ways favorise les moments de convivialité et l'ouverture d'esprit de ses collaborateurs grâce à des moments d'activités associatives.
- De plus, la Direction encourage la transmission de compétences au sein de l'entreprise et hors les murs.

### Concrètement :

- Organisation d'un temps de solidarité dans une association annuellement (exemple : boîtes de Noël solidaires en 2023).
- Les consultants de C-Ways dispensent régulièrement des cours, notamment dans des masters en énergie et environnement.
- Possibilité pour chaque salarié d'utiliser tout ou partie de ses 5 jours annuel de développement annuel de compétences pour transmettre ses connaissances au service d'un organisme d'intérêt général.

# 3. SOCIÉTAL

## 3.2 Relations fournisseurs

---

*Dans le choix de nos fournisseurs, C-Ways est convaincu de la nécessité de mettre en place des démarches responsables et respectueuses de notre environnement.*

- Le cabinet souhaite orienter le choix de ses fournisseurs vers des entreprises ayant des politiques RSE compatibles avec ses valeurs (démarche de réduction de leurs émissions, limitation de leurs déchets et emballages...) et en particulier consommer de manière raisonnée avec le minimum d'impact lors de ses événements.
- Ainsi, une évaluation de l'impact carbone de tout potentiel achat dont le montant est supérieur à 300 euros est réalisée en amont de l'achat. Dans le choix final, le critère environnemental est priorisé vis-à-vis du critère économique.



### Concrètement :

- Pas d'achats de meubles issus de bois non certifiés renouvelables.
- Achat groupé d'ordinateurs afin de faciliter leur réparation grâce aux pièces détachées.



# 3. SOCIÉTAL

## 3.3 Relations clients

---



*C-Ways aspire à soutenir ses partenaires et clients dans leur trajectoire de transition pour imaginer et construire les bases d'un nouveau modèle de société.*

- La direction de C-Ways se réserve le droit de refuser de travailler avec des clients dont la politique RSE est incompatible avec les valeurs de la société (empreinte carbone très importante, absence de plan de transition compatible avec les accords de Paris, manque de transparence sur les conditions de travail des employés...).
- L'ensemble des collaborateurs s'engage à conseiller leurs clients sur le principe de la transparence et à émettre des recommandations en phase avec les objectifs de transition écologique.

La direction restera ouverte à toute proposition visant à améliorer le bilan environnemental, sociétal et social de son activité.

Fait à Paris, le 20/12/2023

Éric Champarnaud,  
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Champarnaud', written over a faint, illegible background.

Grégoire Mialet,  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Mialet', written over a faint, illegible background.

Collaborateur

# Annexes

## POLITIQUE DÉPLACEMENTS

### 1. Prise en charge des taxis

*Date et champ d'application : 1er janvier 2023, tous les salariés de C-Ways*

*Catégorie : déplacements professionnels*

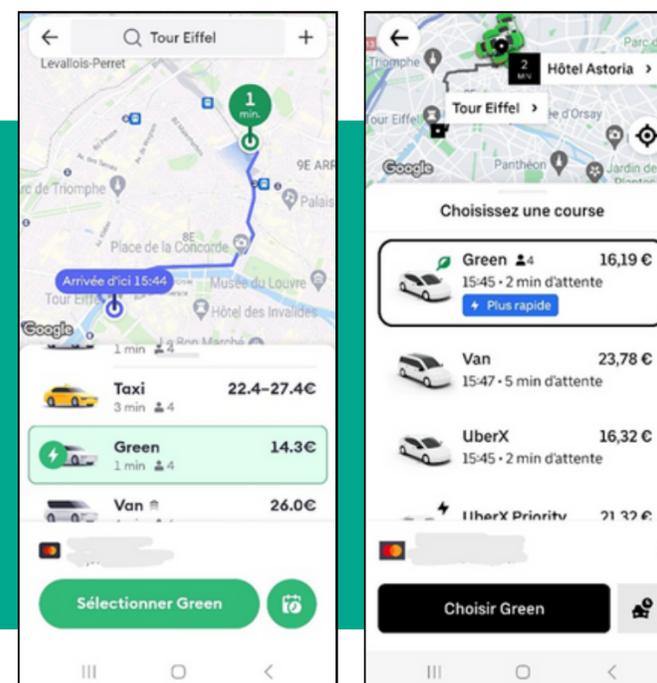
Afin d'encourager des choix de déplacement durables et respectueux de l'environnement chez C-Ways, seuls les frais de déplacements professionnels liés aux taxis et aux VTC utilisant des options Green sont éligibles au remboursement.

#### Procédure

Dans l'application de réservation de taxis utilisée :

- Entrer les adresses de départ et d'arrivée
- Dans la liste des modes de transport proposés pour le trajet, choisir l'option « Green »

Figure 1 : Exemples applications Bolt et Uber



#### Exceptions

Les trajets liés aux taxis et VTC hors Green sont remboursables dans les cas suivants :

- Indisponibilité des services de taxis et VTC Green dans la zone et aucune solution alternative disponible avec un temps de trajet supplémentaire inférieur à 15 minutes.
- Présence d'au moins 3 passagers dans le véhicule.

#### Modalités de versement

Le versement des indemnités liés aux taxis se réaliseront selon les modalités suivantes :

- Chargement de la facture par le collaborateur sur Payfit
- Validation des justificatifs par C-Ways
- Indemnités versées sur la fiche de paie à la fin du mois suivant



# Annexes

## POLITIQUE DÉPLACEMENTS

### 2. Forfait mobilité durable (FMD)

*Date et champ d'application : 1er janvier 2024, tous les salariés de C-Ways*

*Catégorie : déplacements domicile-travail*

Le Forfait Mobilité Durable (FMD) est un dispositif facultatif pour les entreprises mis en place par C-Ways dans le cadre de sa démarche RSE pour encourager les déplacements domicile-travail bas carbone.

C-Ways s'engage à prendre en charge **50% des frais** liés aux modes de **déplacements domicile-travail** mentionnés ci-dessous sous présentation de justificatifs adéquats, dans la limite de :

- 700 euros par an
- **800 euros par an si cumul avec le remboursement d'abonnements de transport en commun** (eux-même remboursé à hauteur de 50% du montant de l'abonnement)

#### Justificatifs

Chaque année, le collaborateur doit pouvoir fournir à C-Ways les pièces justificatives suivantes selon les modes de transport empruntés pour bénéficier du FMD :

Pour tous les modes :

- **Attestation sur l'honneur** de la pratique d'un mode (modèle pour le vélo, modèle pour le co-voiturage)

- **Factures** dans le cas d'achat (matériel, billets), de services, ou d'abonnement aux services

Un **justificatif de domicile** pourra vous être demandé.

#### Modalités de versement

Le versement des indemnités du FMD se réalisera selon les modalités suivantes :

- Envoi de l'ensemble des justificatifs par le collaborateur à l'Office Management.
- Validation des justificatifs par C-Ways
- Indemnités versées sur la fiche de paie à la fin du mois suivant

Les indemnités maximales versées par C-Ways sont fixées par le gouvernement et peuvent évoluer dans le temps. C-Ways s'engage à respecter les plafonds d'exonération fixés par la loi.[1]

[1] FAQ : le forfait mobilités durables (FMD) | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr).



# Annexes

## POLITIQUE DÉPLACEMENTS

### 2. Forfait mobilité durable (FMD)

---

#### Modes de déplacements et frais pris en charge

##### Vélo :

- Modes de déplacements couverts :
  - Vélo mécanique
  - Vélo à assistance électrique
- Dépenses prises en charge :
  - Achat, location ou abonnement libre-service
  - Achat d'accessoires de sécurité (antivol, casques, sonnettes, ...)
  - Frais d'entretien et de réparation
- Information complémentaire : le vélo doit représenter au moins 1/4 des trajets domicile-travail de l'employé dans l'année.

##### Autre deux roues :

- Modes de déplacements couverts :
  - Engins de déplacements motorisés : trottinette, gyropode, mono-roue, hoverboard
- Dépenses prises en charge :
  - Achat, location ou abonnement libre-service

##### Transports publics & trains :

- Modes de déplacements couverts :
  - Transports en commun
  - Train (TGV, TER, Intercités)
- Dépenses prises en charge
  - Titre de transport en commun à l'unité
  - Billet de train
- Information complémentaire : le remboursement des abonnements de transports publics à la hauteur de 50% est cumulable avec le FMD.

##### Autopartage :

- Modes de déplacements couverts
  - Véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes
- Dépenses prises en charge :
  - Location ou abonnement libre-service



Pour tous les modes de transports, les frais remboursables doivent correspondre aux déplacements domicile-travail de l'employé. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être électriques (non thermiques).



# Annexes

## POLITIQUE DÉPLACEMENTS

### 3. Incitation au trajet responsable

*Date et champ d'application : 1er janvier 2024, tous les salariés de C-Ways accumulant des congés (CDI, CDD, Apprentissage)*

*Catégorie : déplacements personnels*

Dans le cadre de sa démarche RSE, C-Ways veut encourager la mobilité bas-carbone pour les déplacements personnels de ces collaborateurs.

C-Ways souhaite inciter ses employés à voyager de manière responsable en se déplaçant en train au lieu d'en avion pendant leurs vacances. Ainsi, C-Ways leur propose des congés supplémentaires pour leurs voyages en train sous présentation de justificatifs selon les modalités suivantes :

- Moyenne distance : pour un trajet aller de plus de **5 heures de train direct** ou de plus de 6 heures avec correspondance(s), un **demi-jour de congé** est accordé au collaborateur.
- Longue distance : pour un trajet aller de plus de **8h de train**, un **jour de congé** est accordé au collaborateur.

#### Conditions de validation des trajets inclus dans le dispositif & d'utilisation des congés associés

**Les conditions de validation des trajets sont les suivantes :**

- Le voyage doit être réalisé depuis le domicile du collaborateur.
- Dans le calcul du temps de trajet éligible au programme, le temps de trajet lié à d'utilisation des transports en commun (métro, RER, transilien, tram, etc.) n'est pas pris en compte et le temps de correspondance pris en compte est plafonné à une heure.
- Les trajets en train hors TGV (TER, Intercités...) ne sont pas pris en charge si une alternative en TGV dont le temps est inférieur au temps de la catégorie concernée (moyenne ou longue distance) existe lors de la même journée pour la ligne de transport considérée.
- Les trajets avec correspondance ne sont pas pris en charge si une alternative en train direct dont le temps est inférieur au temps de la catégorie concernée (moyenne ou longue distance) existe lors de la même journée pour la ligne de transport considérée.
- Les gares de départ du trajet aller et d'arrivée du trajet retour doivent être situées dans la même ville. La gare d'arrivée du trajet aller peut-être située dans une ville différente de la gare de départ du trajet retour, sous réserve que la distance entre ces deux gares n'implique pas l'utilisation de l'avion ou du ferry.

# Annexes

## POLITIQUE DÉPLACEMENTS

### 3. Incitation au trajet responsable

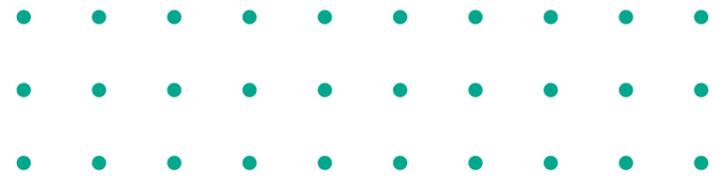
---

**Les conditions d'utilisation des congés obtenus sont les suivantes :**

·Le programme d'incitation au trajet responsable peut être demandé plusieurs fois pendant chaque année civile, dans la limite de 2 jours de congés au total acquis par le collaborateur. Les congés liés à ce programme ne sont pas cumulables entre eux et doivent être utilisés pour chaque trajet pour lequel une demande est réalisée.

·La journée ou la demi-journée de congé doit être utilisée pour réaliser le trajet vers et depuis la destination de vacances. Ce congé doit être pris de manière à inclure au moins en partie l'un des deux trajets ayant fait l'objet de la demande et dont les justificatifs ont été fournis. Ainsi, le délai entre le départ du collaborateur de son poste de travail et le départ du train ne doit pas dépasser une demi-journée, et ce de manière identique pour le retour.

·La journée de congé obtenue grâce au programme longue distance peut être divisée en deux demi-journées posées avant et après le voyage si tant est que ces demi-journées incluent au moins en partie le trajet effectué.



#### Justificatifs

Pour bénéficier du programme d'incitation au trajet responsable, le collaborateur doit pouvoir fournir à C-Ways une copie des **billets de train aller-retour** mentionnant le nom du collaborateur, les dates des trajets, les gares de départ et d'arrivée, le temps total de trajet ainsi que le temps de correspondance. Une fois le trajet réalisé, un justificatif officiel est à fournir pour justifier de la réalisation du trajet.

Lors de la validation des pièces justificatives pour éligibilité au programme, le temps d'utilisation des transports en commun (métro, RER, transilien, tram, etc.) pour rejoindre la gare de départ et/ou d'arrivée n'est pas pris en compte dans le calcul du temps total de trajet. De plus, l'évaluation du temps total de trajet est réalisée sans prise en compte de la disponibilité d'achats des tickets et sur l'ensemble de la semaine de voyage considérée grâce aux canaux de distribution de tickets des compagnies ferroviaires en ligne (SNCF Connect...).

#### Modalités de versement

Le processus de validation et mise en place du programme d'incitation au trajet responsable pour chaque collaborateur est le suivant :

·Demande de participation au programme par mail à l'Office Management avec les informations sur le trajet et les dates de congés envisagés par le collaborateur.

·Validation préliminaire de C-Ways de l'éligibilité au programme.

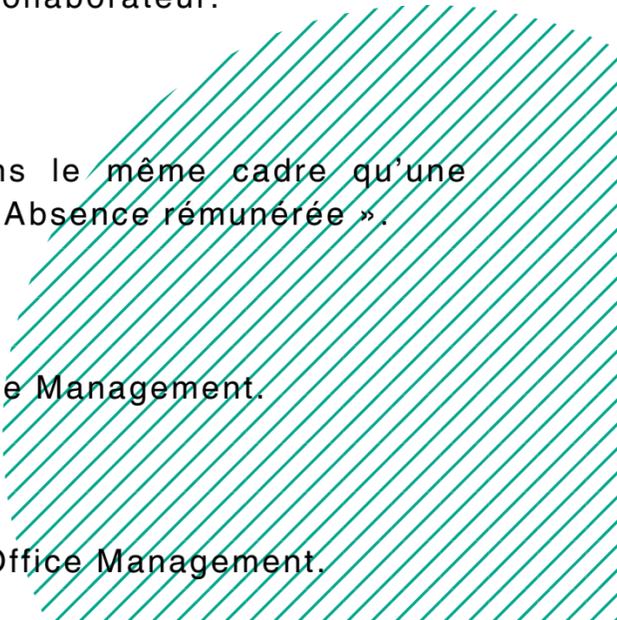
·Demande de congé longue distance auprès du Manager, dans le même cadre qu'une demande habituelle de congés. A réaliser sous Payfit via le type « Absence rémunérée ».

·Validation du congé par le Manager.

·Envoi d'une copie des billets achetés par le collaborateur à l'Office Management.

·Validation finale de C-Ways.

·Envoi du justificatif officiel du trajet une fois celui-ci effectué à l'Office Management.



# Annexes

## POLITIQUE DÉCHETS

### 1. Déchets ordinaires : ménagers, recyclables, verre

Date et champ d'application : 1er décembre 2023, tous les salariés de C-Ways

#### Règles de tri

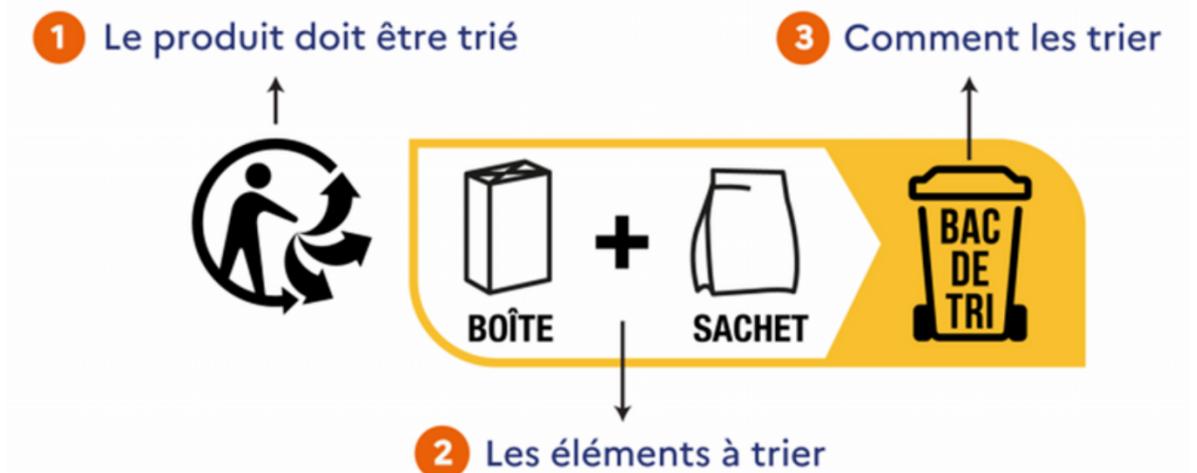
Les règles de tri applicables dans les bureaux de C-Ways sont celles de la ville de Paris :

- Le bac vert est dédié aux déchets ménagers.
- Le bac jaune est réservé au recyclage.
- Le bac blanc est destiné au verre.



Dans le cadre de l'engagement pour une gestion plus efficace de nos déchets, ce document a pour objectif de rappeler les règles de tri qui s'appliquent au sein de nos bureaux. Nous vous encourageons vivement à respecter scrupuleusement ces indications lors du tri de vos déchets, cela facilitera grandement le processus de transfert vers les poubelles extérieures.

Un doute ? Lisez le Tri-man présent sur tous les emballages avec les informations ci-dessous :



*Veillez noter que certains articles ne sont pas recyclables : les mouchoirs et les sacs de thé, par exemple, doivent être jetés dans le bac vert dédié aux déchets ménagers.*

Des consignes précises de tri ont été affichées dans chaque pièce commune pour vous guider dans le processus de tri. Si vous avez des questions ou des incertitudes, n'hésitez pas à demander des clarifications.



# Annexes

## POLITIQUE DÉCHETS

### 2. Déchets non ordinaires

---

#### 2.1. Cartouches d'encre

Les cartouches d'encre ne peuvent pas être jetés aux ordures ménagères, la procédure à suivre est la suivante :

- Faire une demande de renvoi sur le site de HP : <https://inktoner-recycle.ext.hp.com/ui/index.html?languageCode=fr&countryCode=FR#/recycle/shipit-in/get-started>
- Envoyer les cartouches usagées avec l'étiquette de retour fournie par HP

#### 2.2. Piles

Les piles ne peuvent pas être jetés aux ordures ménagères, la procédure à suivre est la suivante :

- Chaque employé regroupe ses piles usagées dans la boîte à pile située dans le placard de l'open-space de la verrière
- La boîte est vidée périodiquement dans un point de collecte des piles. Le point le plus proche est : Carrefour City Batignolles au 41 bis Boulevard des Batignolles.

La liste exhaustive des points de collecte est disponible sur le site : <https://www.jerecyclemespiles.com/carte-des-points-de-collecte/>





# Annexes

## POLITIQUE ALIMENTATION

### 1. Lunch box et tote-bags

*Date et champ d'application : 1er janvier 2024, tous les salariés de C-Ways*



Afin de réduire les emballages à usage unique liés à l'achat de nourriture à emporter pour les repas du midi, C-Ways met à disposition des collaborateurs des lunch box. C-Ways invite l'ensemble des employés à utiliser ces contenants pour aller chercher leurs repas dans les restaurants acceptant de les remplir. Chacun est également invité à ramener au bureau un tote-bag et à l'utiliser pour éviter les sacs à usage unique.

La liste à jour des restaurants fréquemment visités acceptant les sacs et les lunch box est disponible sur le drive à cette adresse : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-TCDf8TRXYqGBg4yWTq6NriC9KyL2SVKWeKFd4JE5MI/edit?usp=sharing>. Cette liste est également affichée sur la porte d'entrée de C-Ways.

Où peut-on manger le midi ?	Lunch-box & sacs acceptés ?	Réduction lunch-box et sacs
Cosmo burger	Oui	
Néféli (Grec)	Oui	
Da Vittorio Giordano (Traiteur Italien)	Oui	-60 centimes plat du jour
Gina's Libanais Traiteur	Oui	1 pâtisserie offerte
Osé (restaurant africain)	Oui	
BAP (Coréen)	Oui	
Pistache	Oui	
Pizzeria via Roma	Oui	
Casero	Oui	
Joayo	Oui	
Pokeshop	Oui	
Thai	Oui	





# Annexes

## POLITIQUE ALIMENTATION

### 2. Partage de recettes

---



C-Ways a créé une conversation dédiée au partage de recettes, allant des plus simples aux plus élaborées, afin de nous inspirer mutuellement en cuisine et pour nous encourager mutuellement à préparer des repas faits maison pour nos déjeuners en trouvant l'inspiration dans l'assiette de nos collègues.

Cet espace est ouvert à tous et a pour vocation à partager vos recettes préférées, qu'elles soient simples ou plus élaborées. C'est l'occasion idéale de découvrir de nouveaux plats, d'échanger des astuces culinaires, et de trouver l'inspiration pour votre prochain repas.

Lien de l'équipe Teams : [Recettes C-Ways | Général | Microsoft Teams](#)



# Annexes

## POLITIQUE ALIMENTATION

### 3. Paniers de fruits et légumes

Afin de faciliter l'accès à des ingrédients frais et de qualité pour les employés, C-Ways a mis en place un partenariat avec Bene Bono pour se faire livrer des paniers de fruits et légumes directement chez au bureau. Bene Bono propose chaque semaine une sélection de produits top qualité, directement sauvés du gaspillage et à prix mini : fruits et légumes bio et français en direct producteur et même un rayon épicerie pour compléter vos courses ! Les paniers sont totalement modulables.

#### Mise à disposition de fruits au bureau

Afin de promouvoir le bien-être de nos employés, C-Ways met à disposition chaque semaine une sélection de fruits frais au bureau. Ces fruits proviennent également de Bene Bono et sont donc bio, français et de saison. Cette initiative vise à encourager des choix de vie sains, améliorer la vitalité de notre équipe et renforcer l'engagement de C-Ways envers le bien-être au travail.



#### Comment acheter vos paniers de fruits et légumes livrés au bureau ?



**Commandez votre premier panier avant samedi 23h59.** Pour cela :

- Rendez-vous sur [benebono.fr](http://benebono.fr), cliquez sur "s'inscrire", saisissez le code postal de vos bureaux et choisissez votre panier.
- Cliquez sur "Commander" puis cliquez sur "mon entreprise / établissement est partenaire" et choisissez C-Ways.
- Faites défiler puis cliquez sur C-Ways puis sur la date et l'heure de première récupération.
- Passez au paiement en utilisant votre code promo exclusif de 50% "C-WAYS50" valable sur les deux premières commandes.



**Récupérez votre panier au bureau le mardi suivant !**



**Pour vos prochains paniers :**

- Les livraisons chez C-Ways auront lieu tous les mardis.
- Un panier sera commandé automatiquement pour la semaine suivante. Vous pouvez dès aujourd'hui annuler les paniers que vous ne souhaitez pas recevoir pendant les prochaines semaines sur votre espace client, aucune obligation d'en commander un chaque semaine ! Vous pouvez annuler un panier jusqu'au samedi 23h59 de la semaine précédant la livraison.

Vous avez une question ? Vous pouvez consulter la [page de FAQ](#) si besoin.